

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Profession :

Domicilié(e) :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire **de 3ème catégorie (boissons ne dépassant pas 18° d'alcool pur)**

Le : horaires :

Lieu : Motif :

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussignée, Sylvie VIRICEL, en qualité de Maire de Miribel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-28, L. 2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L. 3321-1, L. 3331-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2026 relatif à la police des débits de boissons dans l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2024 portant fixation d'un périmètre de protection autour de certains établissements ;

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique – ,
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire le..... De à à
l'occasion de

Lieu :

Ce débit ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique, c'est à dire uniquement des boissons ne dépassant pas 18° d'alcool pur.**

Fait à Miribel, le

Madame le Maire,